



Note de présentation brève et synthétique

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

SOMMAIRE

1. Rappel réglementaire	2 – 3
2. Résultats 2024	3 – 4
3. Section de fonctionnement	
Les dépenses de fonctionnement	4 – 6
Les recettes de fonctionnement	6 – 7
4. Section d'investissement	
Les dépenses d'investissement	8 – 10
Les recettes d'investissement	11 – 12
5. Dette	12
6. Principaux ratios	13

1. Rappel réglementaire

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF

SLOW

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune

Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.ville-saint-saulve.fr

Pour la 1^{ère} fois cette année, il ne sera pas procédé au vote du compte administratif et du compte de gestion, mais à celui du Compte Financier Unique (CFU).
Ce dernier se substituant aux 2 documents précédemment présentés.

Le compte financier unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour son budget à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les comptes 2024.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Tout comme le compte administratif avant lui, le Compte financier Unique termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

C'est le bilan financier avec toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées.

Tout comme le budget primitif, le Compte financier Unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.
- La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget primitif qui doit être équilibré, le Compte retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient notamment compenser le déficit de la section d'investissement.

Le Compte financier Unique :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.
- Présente les résultats comptables de l'exercice.
- Est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

2. Résultats 2024

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2024			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	8 085 437,57	DEPENSES	15 057 316,52
RECETTES	8 637 770,90	RECETTES	17 040 295,06
RESULTAT DE L'EXERCICE	552 333,33	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 982 978,54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 393 538,15	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 945 515,20
SOLDE GLOBAL (001 RI)	2 945 871,48	SOLDE GLOBAL	5 928 493,74
RESTES A REALISER EN DEPENSES	771 608,32		
RESTES A REALISER EN RECETTES	2 420 404,20		
SOLDE GLOBAL	4 594 667,36		
BESOIN DE FINANCEMENT (1068)	0,00	REPORT EN FONCTIONNEMENT (002)	5 928 493,74
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE:		8 874 365,22	

Ce tableau présente les résultats comptables de l'exercice 2024.

➤ En investissement

8 085 437,57 € en dépenses et 8 637 770,90 € en recettes, soit un solde positif de 552 333,33 €

➤ En fonctionnement

15 057 316,52 € de dépenses et 17 040 295,06 € de recettes. La section de fonctionnement fait donc apparaître un solde positif de 1 982 978,54 € (en augmentation par rapport au solde de 2023 (1 435 690,17€)).

➤ Intégration des résultats de l'année précédente :

Les reports de l'exercice N-1 avec **2 393 538,15 € en recettes d'investissement et 3 945 515,20 € en fonctionnement.**

- Intégration des restes à réaliser soit 771 60832 € de dépenses et 2 4
- Résultat de l'exercice est donc de 8 874 365.22 € (6 228 758,60 € en 2002, 2 421 101.33 € en 2021)

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF

SLO

Tout comme l'année dernière ce résultat est dû à un excédent d'investissement, consécutif aux retards de travaux dans le cadre des grands projets.

3. Section de fonctionnement

➤ Les dépenses de fonctionnement

COMPARATIF 2023 / 2024				
	Réalizations		Différence	Pourcentages
Intitulé	2023	2024		
Charges à caractère général	3 376 521,37 €	3 099 064,68 €	-277 456,69 €	-8,22%
Charges de personnel	9 021 874,44 €	9 220 024,40 €	198 149,96 €	2,20%
Autres charges de gestion courante	1 876 701,29 €	1 783 284,93 €	-93 416,36 €	-4,98%
TOTAL dépenses gestion courante	14 275 097,10 €	14 102 374,01 €	-172 723,09 €	-1,21%
Charges financières	85 467,37 €	285 706,77 €	200 239,40 €	234,29%
Charges exceptionnelles	10 126,96 €	14 104,38 €	3 977,42 €	39,28%
Dotations aux provisions	15 000,00 €	12 600,00 €	-2 400,00 €	100%
TOTAL dépenses réelles	14 385 691,43 €	14 414 785,16 €	29 093,73 €	0,20%

Le comparatif entre 2023 et 2024 met en évidence une très faible évolution des dépenses de fonctionnement (+ 0.20%), démontrant ainsi la maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'ensemble des services.

Au chapitre 011, la baisse de 8.22 % est principalement liée au retour à la normale des dépenses énergétiques passant de 1 339 000 € en 2023 à 757 000 € en 2024.

Cette forte diminution, associée à celle de la ligne des prestations de services ou de l'achat de matériel, permet de compenser la hausse des dépenses liées à l'entretien des bâtiments (+52 000 €), l'entretien de la voirie (+ 25 000 €) l'augmentation de la participation de la ville au service commun de l'informatique (+ 67 000 €) ou aux dépenses de maintenance (+ 60 000 €) mais surtout à l'externalisation de l'entretien des espaces verts (+ 200 000 €)

Les dépenses de personnel n'augmentent que de 2.20%, signe d'une masse salariale contenue et maîtrisée.

La diminution du chapitre des autres charges de gestion courante est à corrélérer avec le chapitre 011. En effet, l'externalisation de l'entretien des espaces verts entraîne la suppression de la subvention jusqu'alors versée.

La forte augmentation des charges financières est liée à la réalisation de l'emprunt de 6 200 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES 2024					
Chap	Intitulé	Total budgété	Réalisations		
011	Charges à caractère général	4 240 237,00 €	3 099 064,68 €	1 141 172,32 €	73,09%
012	Charges de personnel	9 543 103,00 €	9 220 024,40 €	323 078,60 €	96,61%
65	Autres charges gestion courante	1 807 287,00 €	1 783 284,93 €	24 002,07 €	98,67%
Total dépenses gestion courante		15 590 627,00 €	14 102 374,01 €	1 488 252,99 €	90,45%
66	Charges financières	380 000,00 €	285 706,77 €	94 293,23 €	75,19%
67	Charges exceptionnelles+ Provisions	28 960,00 €	26 704,38 €	2 255,62 €	92,21%
Total dépenses réelles		15 999 587,00 €	312 411,15 €	15 687 175,85 €	1,95%
42	Opérations d'ordre	355 350,00 €	642 531,36 €	-287 181,36 €	180,82%
Total dépenses réelles		16 383 897,00 €	15 057 316,52 €	1 326 580,48 €	91,90%

L'ensemble des dépenses de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 91.90 %, taux se situant dans la moyenne des exercices précédents.

- **CHAPITRE 011 CHARGE A CARACTERE GENERAL**

La réduction des dépenses énergétiques, permettant une économie d'environ 300 000 € associée à la poursuite des efforts de chacun, explique en grande partie la « non dépense » de 1 141 172 € selon le tableau présenté ci-dessus

Cette faible utilisation est d'autant plus remarquable qu'avec une inflation à près de 2.3% et plus de 80 % de charges incompressibles, la marge de manœuvre de l'ensemble des services de la ville est extrêmement réduite

Il faut également souligner la poursuite de la politique de suivi drastique des dépenses, avec un contrôle très précis de chaque dépense sollicitée au budget.

- **CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 96.61%.

- **CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 75.19%.

Les charges financières tiennent compte de l'intégration de l'emprunt de 6 200 000 €.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il avait été intégré un emprunt à un taux de 4 %. La consultation, menée avant l'été 2024, a permis de contracter un emprunt sur la base du Livret A, soit 3.4. De plus, afin de contrebalancer les retards des travaux, cet emprunt n'a été mobilisé qu'en fin d'année permettant d'économiser une échéance.

- **CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Concernant ces dernières, il s'agit ici du crédit prévu pour les rétrocessions de concessions, la contribution pour l'achat de vélo à assistance électrique, les remboursements de cantine, stages sportifs, séances de natation, les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Sont également comptabilisés, dans ce chapitre, les provisions, rendues obligatoires par la M57.

- **CHAPITRE 042 OPERATIONS D'ORDRE**

Sont comptabilisées dans ce chapitre, les dépenses d'amortissement (302 000 € en 2024) ainsi que les écritures liées aux différentes cessions (340 090 €). Nous retrouverons cette somme en recettes de fonctionnement et en recette d'investissement.

➤ **Les recettes de fonctionnement :**

COMPARATIF 2023 / 2024				
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES				
Intitulé	Réalizations		Différence	Pourcentage
	2023	2024		
Atténuations de charges	171 485,33 €	122 647,81 €	-48 837,52 €	-28,48%
Produits du domaine	754 073,79 €	855 979,53 €	101 905,74 €	13,51%
Impôts et taxes	11 873 902,33 €	3 978 970,00 €	-142 519,46 €	-1,20%
Fiscalité locale		8 037 451,79 €		
Dotations	3 142 718,97 €	3 457 018,53 €	314 299,56 €	10,00%
Autres produits	149 518,24 €	234 802,31 €	85 284,07 €	57,04%
Produits exceptionnels	254 826,00 €	353 425,09 €	98 599,09 €	-7,86%
TOTAL DES RECETTES	16 346 524,66 €	17 040 295,06 €	693 770,40 €	4,24%

Les recettes évoluent de 4.24%, notamment grâce aux produits du domaine, aux dotations et aux autres produits

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES 2024				
Intitulé	Total budgété	Réalizations	Solde	Pourcentage
Atténuations de charges	60 000,00 €	122 647,81 €	62 647,81 €	204,41%
Produits du domaine	670 950,00 €	855 979,53 €	185 029,53 €	127,58%
Impôts et taxes	3 975 501,00 €	3 978 970,00 €	3 469,00 €	100,09%
Fiscalité locale	8 057 166,00 €	8 037 451,79 €	- 19 714,21 €	99,76%
Dotations	3 131 559,00 €	3 457 018,53 €	325 459,53 €	110,39%
Autres produits	174 970,00 €	234 802,31 €	59 832,31 €	134,20%
Produits exceptionnels	15 000,00 €	353 425,09 €	338 425,09 €	
TOTAL DES RECETTES	16 085 146,00 €	17 040 295,06 €	955 149,06 €	105,94%

- **CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES**

Outre les arrêts maladie classiques, ce chapitre enregistre également la prise en charge par l'état des contrats aidés (CUI Contrat unique d'insertion).

- **CHAPITRE 70 PRODUITS DU DOMAINE**

Réalisation d'une recette largement supérieure aux prévisions budgétaires.

Il est en effet complexe de prévoir avec exactitude les prestations qui d'une année.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF

SLOW

- **CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES et FISCALITE LOCALE**

Ce chapitre se décompose désormais en deux sous parties :

Chapitre 73 Impôts et taxes qui correspond à l'attribution de compensation de la CAVM, la dotation de solidarité communautaire, le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales)

Chapitre 731 Fiscalité locale comptabilisant les impôts locaux, la taxe sur les droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques, la TEOM, la taxe sur les déchets stockés, la taxe d'électricité, les droits de place et la taxe sur la publicité extérieure.

Ce chapitre est notamment impacté par les impôts locaux qui sont inférieurs de 35 000 € par rapport à l'état 1259 notifié en mars, et par les droits de mutation de 30 000 € inférieurs par rapport aux prévisions. En revanche, la taxe sur l'électricité est supérieure de 40 000 € et la taxe sur la publicité extérieure de 7 000 €

Ce qui explique en partie le delta de 19 000 €

- **CHAPITRE 74 DOTATIONS**

On peut noter sur ce chapitre une recette globale supplémentaire de plus de 325 000 €

Elle est notamment constituée :

- de la perception en fin d'année d'une dotation de près de 165 000 € relative au filet inflation 2023, mise en place par l'état pour compenser l'impact de la crise énergétique
- De la revalorisation de la DSU pour 32 000 €
- De la forte augmentation des recettes CAF perçue par le service loisirs et par la petite enfance pour 133 000 €

- **CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant de la location des propriétés de la commune ainsi que la location des salles

Désormais, depuis la M57, c'est également sous ce chapitre que sont enregistrées les recettes relatives aux encaissements d'avoirs et remboursement de sinistres. Ont été enregistrés en 2024 notamment les encaissements de recettes anciennes qui avaient fait l'objet d'une délibération en 2024 pour environ 16 000 €, le remboursement des sinistres pour 12 000 €, divers avoirs des fournisseurs d'énergie pour environ 17 000 € et le titre émis suite à la condamnation pour vol du camion lors du banquet des anciens de 2023 pour 9 000 €

- **CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Sont constatées ici, les régularisations des cessions comme indiqué précédemment.

La prise en compte de nouvelles recettes et de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions contribue, à hauteur de 955 149.06 €, au résultat de 2024.

4. Section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
Intitulé	Total budgété	Réalisations	Pourcentage des réalisations	Restes à réaliser	Pourcentage de restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	76 182,00 €	26 757,00 €	35,12%	16 502,77	21,66%
Immobilisations corporelles	2 475 878,00 €	1 082 259,00 €	43,71%	746 105,55	30,13%
Opérations d'équipement	14 263 916,00 €	5 272 132,59 €	36,96%	9 000,00	0,06%
TOTAL dep d'équipement	16 815 976,00 €	6 381 148,59 €	37,95%	771 608,32	4,59%
Emprunts et dotations	617 500,00 €	555 348,37 €	89,93%		
Opérations patrimoniales	1 250 009,00 €	1 148 399,00 €	91,87%		
TOTAL	18 683 485,00 €	8 084 895,96 €	43,27%	771 608,32	

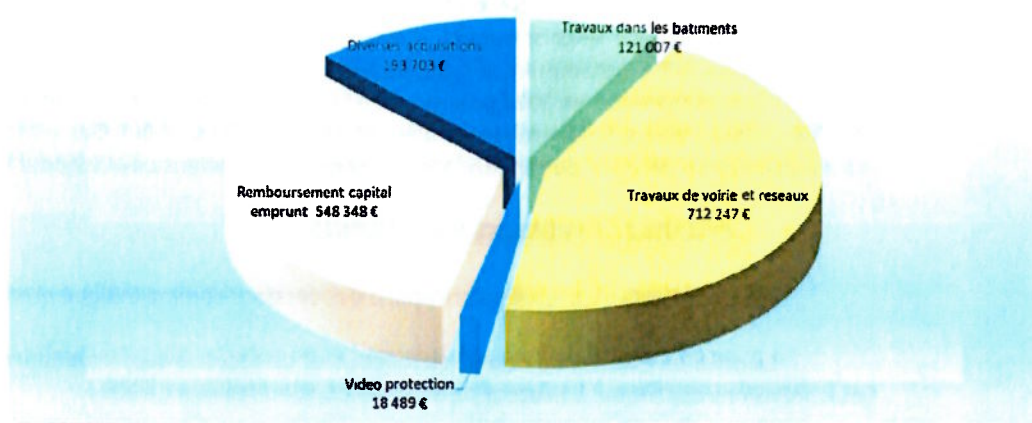
Les immobilisations incorporelles (les études, les brevets, licences, logiciels, droit au bail...) reprennent l'ensemble des travaux et actions sur le patrimoine de la commune.

Elles ont été réalisées à hauteur de 35.12 % en 2024 et reportées pour 21.66 %

Pour les immobilisations corporelles, (biens matériels, outils de production, immeubles...), comme en 2023 pas d'opération de rénovations importantes, qui seraient pourtant nécessaires, par faute de marge budgétaire suffisante.

Ces travaux se répartissent de la façon suivante :

REALISATIONS 2024



La plupart des crédits d'investissement est mobilisée
programme ci-après détaillées :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF

SLOW

2024	Prévu	Réalisé
ILOT MAIRIE	2 543 551	1 721 670
GROUPE SCOLAIRE	9 040 583	3 108 932
ECOVILLAGE	2 643 782	424 137
	14 227 916	5 254 739
	8 973 177	

Comme déjà évoqué lors du vote du budget, le résultat exceptionnel de 2024 tient au fait de l'écart important entre les prévisions budgétaires pour les grands travaux, qui ont déterminé le calibrage de l'emprunt de 6 200 000 € avant l'été 2024, et les retards conséquents de ces mêmes travaux à partir de la rentrée.

La répartition des dépenses pour ces 3 projets est la suivante :

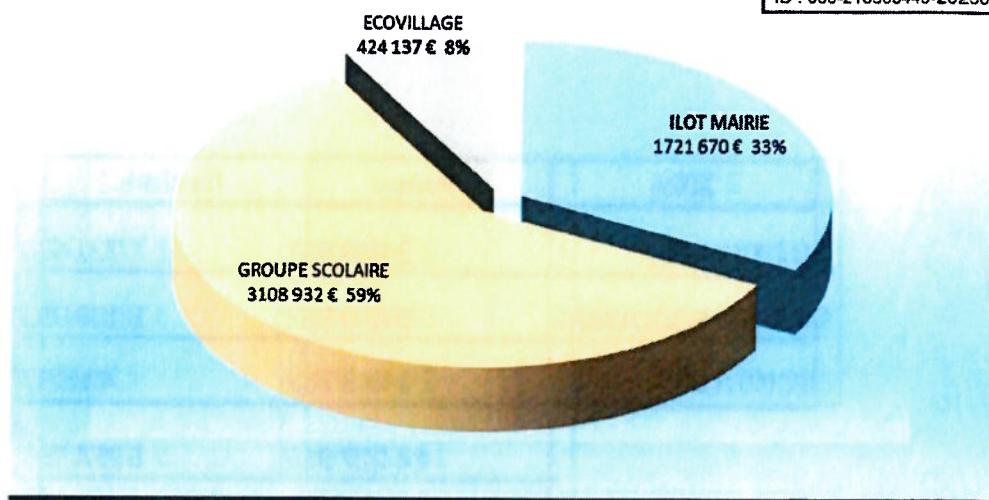
HALLE	
Maitrise d'œuvre	44 929,44
Travaux	1 676 740,96
	1 721 670,40 €

GROUPE SCOLAIRE	
Maitrise d'œuvre	270 060,43
Travaux	2 838 871,27
	3 108 931,70 €

ECOVILLAGE	
Maitrise d'œuvre	74 898,00
Travaux	349 239,38
	424 137,38 €

AP / CP 2024

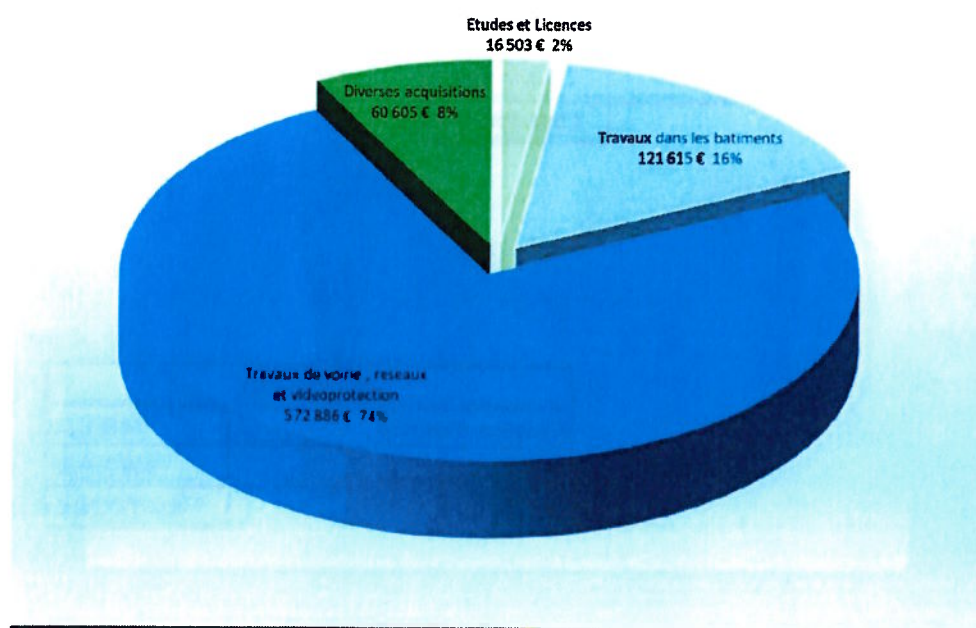
Envoyé en préfecture le 27/06/2025
 Reçu en préfecture le 27/06/2025
 Publié le
 ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF



La halle représente 33% des dépenses, 59% pour le groupe scolaire et 8% pour l'écovillage.

Les restes à réaliser, équivalent à 4.59 % du budget, se décomposent de la façon suivante :

RESTES A REALISER DEPENSES 2024



➤ **Les recettes d'investissement**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF

SLOW

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES					
Intitulé	Total budgété	Réalisations	Pourcentage	Restes à réaliser	Pourcentage des restes à réaliser
Dotations fonds divers	263 458,15 €	326 416,64 €	123,90%		0,00%
Subventions d'investissement	4 230 006,00 €	319 737,50 €	7,56%	2 420 404,00 €	57,22%
Emprunts	6 200 500,00 €	6 200 500,00 €	100,00%		
Produits des cessions	315 500,00 €	340 090,00 €	107,79%		
Amortissements	355 350,00 €	302 441,00 €	85,11%		
TOTAL	11 364 814,15 €	7 489 185,14 €	65,90%	2 420 404,00 €	21,30%

• **CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS**

On retrouve ici le FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles de 2022 pour 209 546 € et les taxes d'aménagement pour 116 870 €

• **CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES**

Ce chapitre recense les subventions perçues par la commune ainsi que les amendes de police pour un montant total de 1 008 634,63 € et se décompose comme indiqué sur ce tableau :

Libellé	Montant TTC
SUBVENTION 50% FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS RESEAU VILLE AMIE DES AINES	10 400,00
SUBVENTION 50% FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS RESEAU VILLE AMIE DES AINES	20 000,00
VERST SUBVENTION INVESTISSEMENT 2022 CAF	2 234,03
VERSEMENT SUBVENTION SOUTIEN EQUIPEMENTS NUMERIQUES VIDEO PROTECTION	11 883,67
AMENDES DE POLICE ANNEE 2023 P503 JUILLET 2024	54 140,00
SUBVENTION CONSTRUCTION HALLE POLYVALENTE PTS DEPARTEMENT	150 000,00
SUBVENTION FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - FIDP 2023	4 816,00
VERSEMENT 30% SUBVENTION CONSTRUCTION HALLE POLYVALENTE ETAT	60 001,80
VERSEMENT SUBVENTION REPARATION DES DEGATS ET DOMMAGES DES VIOLENCES URBAINES	6 262,00
TOTAL GENERAL	319 737,50

• **CHAPITRE 16 EMPRUNTS**

Pour rappel l'emprunt de 6 200 000 € a été contracté auprès de la banque des territoires pour 40 ans sur la base du livret A +0.40 % de marge. Soit 3.4%

Quant aux restes à réaliser d'un montant de 2 420 404 €, ce s
aux alouettes ainsi que la subvention de l'État pour la Halle :

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

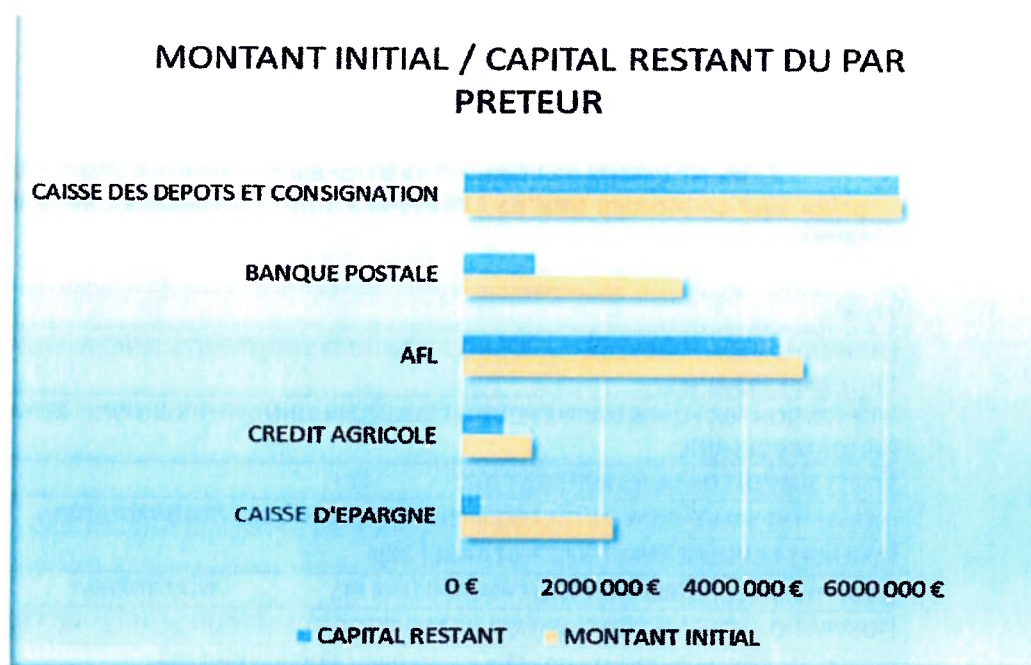
ID : 059-215905449-20250623-25DEL12_00068-BF

SLOW

RESTES A REALISER RECETTES		
LIBELLE ENG.	TIERS	SOLDE ENG.
DSIL 2022 HALLE POLYVALENTE	PREFECTURE DU NORD	140 004,20
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE PHASE 1	PREFECTURE DU NORD	1 200 000,00
SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE HALLE POLYVALENTE	REGION HAUTS DE FRANCE	1 000 000,00
SUBVENTION CONSTRUCTION HALLE POLYVALENTE	CONSEIL GENERAL DU NORD	50 000,00
SUBVENTION 50% FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES	RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES	20 000,00
SUBVENTION 50% FONDS D'APPUI POUR LES TERRITOIRES	RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES	10 400,00
		2 420 404,20

5. Dette

Les 6 emprunts de la collectivité se répartissent de la façon suivante entre les prêteurs :



Au 31 décembre, notre portefeuille était constitué de 7 emprunts répartis auprès de 5 organismes bancaires.

Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 12 601 431 € 56 944 503 € AU 31/12/2023)

En 2023, le remboursement de la dette s'est réparti entre 275 322 € d'intérêts et 543 071 € de capital

SLO

6. Principaux ratios

Ratio	Résultat
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 279,27
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 512,24
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	566,31
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	1 118,34
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	42,24
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	63,96
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	87,81
Ratio n°8 (Epargne brute / R.R.F)	15,41
Ratio n°9 ((Epargne brute – Remboursement annuel de la dette en capital) / R.R.F)	12,19
Ratio n°10 (Encours de la dette / R.R.F.)	73,95
Ratio n°11 (Encours de la dette / Epargne brute)	480,03

